

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 3571

présenté par

Mme Chikirou, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,  
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,  
M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière,  
M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne,  
M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud,  
Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher,  
Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin,  
Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier,  
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,  
M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,  
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,  
M. Vannier et M. Walter

**ARTICLE 3**

À l’alinéa 13, après le mot :

« biologique »

insérer les mots :

« , l’agriculture urbaine ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe LFI – NUPES vise à introduire, dans l’enseignement et la formation aux métiers de l’agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires, des modules sur l’agriculture urbaine.

L'un des freins relevés par le Conseil économique social et environnemental (CESE) au développement de l'agriculture urbaine dans son avis de juin 2019 est la mobilisation de la formation et de la recherche.

L'agriculture urbaine prend des formes multiples qui requièrent des connaissances variées. S'il existe déjà des compétences spécialisées, notamment chez les ingénieurs agronomes, leur rôle se concentre davantage sur l'accompagnement des collectivités voire des porteurs de projets.

Or, il est essentiel de former ceux qui s'occuperont directement de la gestion d'une exploitation urbaine. Si certains établissements le font déjà, comme l'école du Breuil, située dans le 12ème arrondissement de Paris, la démarche doit être généralisée pour que l'agriculture urbaine prenne toute sa place dans nos villes.

En outre, le CESE pointe le manque de mixité sociale et le fort taux de personnes en reconversion dans ces formations. Il apparaît donc essentiel que le service public de l'éducation, dont « l'enseignement et la formation professionnelle publics aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires constituent une composante » tel que le prévoit l'article L811-1 du code rural et de la pêche maritime, renforce l'enseignement initial des futurs professionnels sur les enjeux spécifiques de l'agriculture urbaine.